



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU du 28 novembre 2012 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Michel Lauzet, Christian Lejeune, Jean-Pierre Fel, Jacques Lours, Pierre Etienne Toire, Hugues Deknudt, Arnaud Dardon, Maurice Degoul, Marcelle Viprey, Francis Navarro, Jeanne Georgette Four, Michel Ajalbert  
Sous la présidence de M. Guillaume Laybros, Maire.

Absents : Michel Noël a donné pouvoir à Jean-Pierre Fel.  
Nicole Bonal.

A été élu secrétaire de séance : Arnaud Dardon.

### Sommaire

I – Approbation du compte-rendu du 10 octobre 2012.....	1
II – Lotissement : indemnisation du fermier .....	2
III – Chemin de Muret.....	2
IV – Approvisionnement en eau de Trémoulet – aménagement de la chambre des vannes du château d'eau de Lasmolineries – le point sur l'assainissement .....	2
V – Décisions modificatives.....	3
VI – Bail de la station service .....	5
VII – Protection sociale complémentaire des agents .....	6
VIII – Baux ruraux pour les biens communaux de « Lajarrige » et « Armandie-Le Bos ».....	6
IX – Délaisés routiers de la RN122 au Pas de Cère : renonciation du droit de préemption de la commune....	7
X – Questions et informations diverses .....	7

### **Ouverture de la séance à 20H30**

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Protection sociale complémentaire des agents
- Baux ruraux pour les biens communaux de Lajarrige et Armandie-Le Bos

Accord du Conseil Municipal.

### **I – Approbation du compte-rendu du 10 octobre 2012**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## II – Lotissement : indemnisation du fermier

---

M. le Maire rappelle que lors de l'achat du terrain des Cazeaux dans la perspective de la construction d'un lotissement, nous avons convenu d'indemniser l'exploitant agricole actuel à hauteur de 1000 € et de lui laisser gracieusement la jouissance du terrain jusqu'au démarrage des travaux. M. le Maire sollicite l'autorisation de lui verser la somme convenu.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## III – Chemin de Muret

---

M. le Maire informe le Conseil d'une erreur de l'expert géomètre concernant la surface du chemin cédé à M. Jean-Louis DEGOUL dans la délibération du 03 septembre 2012.

La surface exacte est de 827 m<sup>2</sup> et non 857 m<sup>2</sup>, ce qui représente une somme corrigée de 4135 € (5 € le m<sup>2</sup>).

La vente pourra se signer courant décembre 2012.

Michel AJALBERT demande où en est la procédure de recours ? Le Maire informe que le dossier a été clos mais ça n'a pas été jugé.

Concernant l'autre partie du chemin, le Maire n'a pas encore rencontré M. et Mme LABORIE.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## IV – Approvisionnement en eau de Trémoulet – aménagement de la chambre des vannes du château d'eau de Lasmolineries – le point sur l'assainissement

---

Le Maire donne la parole à Christian LEJEUNE.

- **Approvisionnement en eau de Trémoulet**

Deux devis ont été fait :

- Ets Bertrand : 10 740 € TTC mais il comporte quelques incertitudes à éclaircir avec lui. Pour la décision modificative qui suivra nous prévoyons 13 000 € pour avoir une petite marge.
- EATP : 36 573 € TTC.

Mais ces devis ne sont pas comparables car l'Ets Bertrand propose de creuser une tranchée, de poser les canalisations et reboucher avec les matériaux de la tranchée alors que l'EATP propose de poser les tuyaux sur un lit de sable. A priori reboucher avec les matériaux de la tranchée ne devrait pas poser de problème. Mais ce lit de sable n'explique pas entièrement la différence des devis car cela représente 4 680 € et on reste loin du devis de Bertrand. Tuyau sera en 50 de diamètre et le raccordement en 32.

Christian LEJEUNE ne s'explique pas vraiment l'urgence de ces travaux. M. le Maire rappelle que l'an dernier ils sont restés 3 semaines sans eau.

Christian LEJEUNE rappelle aussi que l'on avait prévu 25 000 € au budget de l'eau pour les captages et qu'il faudra se pencher sur ce problème rapidement avec un vrai projet au moins pour Antérieux.

Maurice DEGOUL et le Maire rappellent qu'un projet a déjà été fait il y a quelques années mais il avait été mis en suspens car l'étude sur tous les captages devait être réalisée afin d'obtenir 75% sur les travaux nécessaires. Mais cette programmation des travaux consécutive à l'étude ne s'est jamais faite car il n'y a pas d'accord au sein de la Communauté de Communes pour une gestion de l'eau mutualisée et un programme porté par la Communauté de Communes. C'était les deux conditions pour avoir des financements avantageux même si aujourd'hui ils n'atteignent pas 75%.

Par la suite est arrivée la procédure de protection des captages qui est une étude très lourde et qui coûte 25000 €. L'hydrogéologue a rendu son rapport et cette année il y a une étude agricole et nous n'avons pas encore le résultat. Il faudra ensuite voir les périmètres, de l'indemnisation des propriétaires ou exploitants, etc. Néanmoins il faut passer rapidement à la programmation des travaux pour Antérieux.

Jacques LOURS demande si c'est suffisant de mettre des tuyaux de 16 bars ? Pour Pierre TOIRE on est loin d'avoir 16 bars car à la cité on a 13,5 bars et au Puy Bondieu il doit y avoir 6 ou 7 bars.

Christian LEJEUNE : le château d'eau de Lagardette ne va peut-être pas suffir.

Jacques LOURS demande si sur des canalisations en 40 on peut mettre un poteau incendie dessus, car avant il fallait 70 ? A Espinasse elle est montée en 50. A voir.

De plus il indique que c'est difficile de refuser mais c'est aussi difficile de faire des travaux sans subventionnement. Maurice DEGOUL fait remarquer qu'avec le devis de Bertrand on peut quand même faire les travaux pour pas cher.

Jacques LOURS se demande si on pourra répondre à toutes les sollicitations qui pourront venir après car cela peut se renouveler.

Pierre TOIRE voudrait que l'on précise aux demandeurs qu'en période d'été par exemple il faudra économiser l'eau et qu'il peut y avoir des soucis d'approvisionnement.

**VOTE : Pour : 14                                  Contre : 0                                  Abstentions : 0**

• **Aménagement de la chambre des vannes du château d'eau de Lasmolineries**

Deux devis :

- Laurent CHEVALIER (SAUR) : 4800 €
- MATELEC : 4126 €

MATELEC est le moins-disant et nous travaillons déjà beaucoup avec eux.

Travaux assez urgent.

**VOTE : Pour : 14                                  Contre : 0                                  Abstentions : 0**

• **Le point sur l'assainissement**

Assainissement du Vialard : pour l'instant qu'un seul devis. Un autre devis de l'Ets BERTRAND dans les prochains jours.

- EATP : 103 764 € : comprend un passage sous le CD59 sous le pont mais cette après-midi nous avons réussi à retrouver le passage sous la nationale. Il faut remercier Mrs CAMMAS et CHARBONNEL qui ont trouvé.

Cela va changer considérablement le projet avec une baisse du coût importante. De nouveaux devis seront demandés.

M. le Maire demande qu'il y ait un accord de principe sur le futur devis pour pouvoir déposer les demandes de subvention notamment concernant la DETR 2013 (dépôt avant le 28/12/12). On devrait prétendre à 20% du HT + une demande au Conseil Général au titre du FEC.

**VOTE : Pour : 14                                  Contre : 0                                  Abstentions : 0**

**V – Décisions modificatives**

M. le Maire donne la parole à Jean-Pierre FEL qui présente les modifications nécessaires pour ces travaux.

**EAU - Investissement**

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
2315-12	Extension réseau AEP Trémoulet	13 000,00 €	
2315-12	Chambre des vannes Lasmolineries	4 200,00 €	
2315-11	Sécurisation des captages	-17 200,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

On prend 17200 € sur le programme de sécurisation des captages affectés sur les deux nouveaux programmes de travaux.

EAU - Fonctionnement

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
7011	Eau		2 800,00 €
701241	Redev pollution domestique		2 000,00 €
70611	Assainissement		1 400,00 €
6378	Taxes et redevances	2 500,00 €	
6063	Fournitures d'entretien	1 000,00 €	
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00 €	
618	Analyses d'eau	1 200,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>6 200,00 €</b>	<b>6 200,00 €</b>

VOTE : Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La décision modificative suivante est nécessaire pour l'achat d'un nouveau photocopieur et le paiement d'honoraires de l'ONF.

• **Photocopieur :**

L'imprimante couleur achetée en 2008 n'était pas du matériel professionnel et finalement le nombre d'impression effectué est très élevé et avec ce matériel inadapté à ce volume nous revient très cher. De plus, beaucoup de frais devront être fait sur cette machine si nous la conservons. Après des demandes de devis, il apparaît que le prix des photocopieurs a énormément baissé. Aujourd'hui en moyenne une copie nous revient à 0,095 €. Avec un photocopieur couleur neuf actuel cela nous reviendrait à 0,04 €.

Devis reçus :

- ABCD Copieur : 3557,19 € TTC
- A4 Orga Buro : 4215,60 € TTC
- Espace Bureautique : 4329,52 € TTC
- Toshiba : 4353,44 € TTC

Il faut également souscrire un contrat de maintenance qui comprend l'entretien, la réparation de la machine et les toners (encre)

Maintenance (coût à la copie)	ABCD Copieur	A4 Orga Buro	A4 Orga Buro2	Espace Bureautique	Burotic System Toshiba
<b>N/B</b>	0,006 €	0,009 €	0,009 €	0,008 €	0,006 €
<b>Couleur</b>	0,048 €	0,060 €	0,060 €	0,060 €	0,060 €

Même en comptant un amortissement sur 5 ans de la machine, le photocopieur sera amorti en 1 an et demi.

Il faudra voir ce que l'on fait de l'ancien matériel : multifonction couleur + photocopieur noir et blanc.

ABCD Copieur est notre fournisseur actuel. Il est le moins disant au niveau du tarif de la machine et de la maintenance. Ce photocopieur ferait également fax.

Pour Maurice DEGOUL si toutes les dépenses étaient justifiées comme celle-ci se serait formidable.

Jean-Pierre FEL : c'est un investissement indispensable car notre volume de copie est important et avec un matériel professionnel comme celui-ci nous ferons de substantielles économies.

• **Honoraires ONF :**

Il s'agit de financer les honoraires de l'ONF (2490 €) pour la maîtrise d'œuvre de la création de la piste de Salilhès qui n'avaient pas été prévus au budget 2012.

**Financement de ces deux opérations :**

**COMMUNE - Fonctionnement**

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-2 500,00 €	
023	Virement à l'investissement	2 500,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Nous prendrons 2500 € sur la ligne « dépenses imprévues » que l'on vire à l'investissement pour financer les honoraires ONF.

**COMMUNE - Investissement**

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
021	Virement du fonctionnement		2 500,00 €
2152	Mobilier urbain	-2 900,00 €	
2183	Photocopieur	2 900,00 €	
2315-28	Honoraires ONF	2 500,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>

Pour le photocopieur, nous pouvons utiliser les crédits de la ligne « mobilier urbain » qui n'a finalement pas été utilisée en 2012. Ces 2900 € se rajouteront aux crédits déjà disponibles pour le matériel informatique (environ 700 €)

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Autre sujet abordé :**

Pierre TOIRE : sur l'année 2012, pour diverses raisons, il y a eu pas mal de ponctions sur les réserves du fonctionnement. Cela veut dire que le résultat reporté sur 2013 sera réduit cette année. Etant entendu qu'un résultat reporté trop important n'est pas non plus synonyme d'une bonne gestion.

Jean-Pierre FEL : beaucoup de programmes, non prévus au budget initial 2012 et que l'on a rajouté au fil de l'année, ont été financés en reprenant les crédits non utilisés d'autres programmes annulés comme par exemple le colombarium. Concernant le fonctionnement, on n'a pas touché grand-chose à part la ligne « dépenses imprévues » qui est prévue pour ça. Pour la route de la Molède nous avons pris sur la ligne « entretien et réparations voies et réseaux » mais c'était prévu au budget car nous avons prévu un montant bien supérieur aux années précédentes.

**VI – Bail de la station service**

M. le Maire rappelle la discussion et la décision que le Conseil avait prise lors de sa réunion du 25 juillet 2012 concernant le loyer de la station service après sa mise en conformité et la construction d'une aire de lavage.

Il avait été convenu de fixer le loyer à 450 € HT mensuel.

M. le Maire sollicite l'autorisation de signer le bail commercial correspondant, qui prendra effet le 1er janvier 2013.

Aucune nouvelle du CPDC. Réponse attendue en février 2013.

Nous avons demandé le versement des autres subventions.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## VII – Protection sociale complémentaire des agents

---

Jean-Pierre FEL : nous avons été sollicités par le Centre de Gestion du Cantal qui souhaite lancer un appel d'offres pour la protection sociale complémentaire des agents territoriaux.

But : qu'il y ait le plus de communes pour avoir les meilleurs tarifs.

Dans tous les cas cette protection sociale complémentaire serait à la discrétion de chaque agent.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités, exclusives l'une de l'autre :

- soit l'aide de la collectivité s'effectue sur un contrat labellisé (agrée) choisi par l'agent parmi ceux dont la liste est publiée par décret,
- soit la contribution de la collectivité s'effectue exclusivement sur un contrat négocié (appelé convention de participation) auprès des opérateurs (mutuelles ou assureurs) après leur mise en concurrence dans l'objectif d'obtenir les meilleures conditions possibles en prestations et en tarifs.

Ainsi, sur avis favorable du comité technique, le Centre de Gestion a décidé de s'engager pour le compte de toutes les collectivités intéressées dans une procédure de marché d'appel d'offres pour obtenir un «contrat- groupe» au profit de la protection sociale complémentaire –risque prévoyance- de leurs agents.

A l'issue de cette consultation, les collectivités resteront libres d'y adhérer ou pas. S'ils adhèrent à la convention de participation, l'aide financière de la collectivité sera attribuée aux seuls agents intéressés par cette protection.

Aujourd'hui le Centre de Gestion nous demande de nous joindre à la procédure de mise en concurrence que le centre de gestion du Cantal va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84 pour la signature d'une convention de participation – risque prévoyance –

Sur la base des meilleures propositions retenues par la commission d'appel d'offres, un contrat groupe dite convention de participation sera ensuite signé par le Président du Centre de Gestion.

Notre collectivité adhérera à ce contrat si les conditions proposées lui semblent satisfaisantes.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## VIII – Baux ruraux pour les biens communaux de « Lajarrige » et « Armandie-Le Bos »

---

M. le Maire donne la parole à Michel LAUZET.

Aujourd'hui les communalisations sont officielles. Il faut donc mettre un terme aux conventions pluriannuelles d'exploitation existantes pour signer des baux ruraux.

Il propose au Conseil Municipal de maintenir ces mêmes agriculteurs en fermage sur ces nouveaux biens communaux, en continuité et avec les mêmes règles que les anciennes conventions. Des baux ruraux de 9 ans seront signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le loyer sera celui payé en 2012 auquel s'appliquera l'indice des fermages publié le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

- **« Lajarrige » : M. Jean-François NAVARRO.**  
Durée : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.  
Loyer pour 2013 : 152,17 € auquel s'appliquera l'indice des fermages publié le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.  
Loyer payable au 15 novembre de chaque année.
- **« Armandie – Le Bos » : GAEC AJALBERT.**  
Durée : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.  
Loyer pour 2013 : 315,49 € auquel s'appliquera l'indice des fermages publié le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.  
Loyer payable au 15 novembre de chaque année.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## IX – Délaiés routiers de la RN122 au Pas de Cère : renonciation du droit de préemption de la commune

---

L'Etat va procéder à l'aliénation de parcelles non bâties situées au lieu-dit du « Pas de Cère », cadastrées après bornage et établissement de documents d'arpentage :

**ZD 157** (797 m<sup>2</sup>), **ZD 158** (501 m<sup>2</sup>), **ZD 159** (124 m<sup>2</sup>), **ZD 160** (188 m<sup>2</sup>), **BD 157** (432 m<sup>2</sup>), **BD 160** (3675 m<sup>2</sup>), **BD 162** (2152 m<sup>2</sup>) et **BD 164** (12 044 m<sup>2</sup>) pour un total de **19 913 m<sup>2</sup>**.

En application des articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, les communes bénéficient du droit de priorité sur tout projet de vente d'immeubles appartenant à l'Etat et situés sur leur territoire.

Le Maire propose de renoncer à notre droit de préemption sur cette opération au profit de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès dans le cadre de son projet de valorisation de la Gorge du Pas de Cère.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## X – Questions et informations diverses

---

- **Congés de fin d'année :**

La mairie sera fermée le 24 décembre 2012 et ouverte de 10h00 à 12h00 du 26 décembre 2012 au 02 janvier 2013 inclus. Permanence pour les inscriptions électorales le 31 décembre 2012 de 10h00 à 12h00.

Pour l'agence postale il faudra trouver un remplaçant pour la semaine du 31 décembre 2012 au 05 janvier 2013.

- **Réunion publique lotissement : 16 janvier 2013 à 18h30 à la salle des fêtes**

En collaboration avec le CAUE et LOGISENS pour présenter le projet et les méthodes de financement (accession à la propriété différée). Nous allons faire diffuser une feuille d'information « Ensemble à Thiézac »

- **Vœux du maire : 11 janvier 2013 à 18h30 à la salle des fêtes**

- **Thiézac Energy Club :**

Une personne de l'association souhaite développer une activité d' « Airsoft » sur le site de l'ancienne décharge là où en 2008 nous avons signé une convention pour du « Paintball ». Différences avec le Paintball : on utilise des répliques d'armes très proches de la réalité et ce sont des billes en plastique biodégradable qui sont projetées avec de l'air comprimé (au Paintball se sont des billes de peinture). Du fait de l'utilisation de répliques d'armes il y a un encadrement très strict : adhésion à une Fédération, déclaration en Gendarmerie, etc.

Pour rappel il y avait eu quelques désagréments avec le Paintball donc proposition à affiner.

- **Conseil Communautaire à Thiézac le 18 décembre 2012 à 20h00 à la salle des fêtes.**

Plusieurs sujets : maison du tourisme, le Pas de Cère, l'agrandissement de la zone artisanale de Vic.

- **Fontaine de Lagoutte :**

Christian LEJEUNE a un devis pour la maçonnerie : 3229,20 € TTC. Attente des devis du couvreur et du charpentier.

- **Téléthon :**

Le 30 novembre 2012 à 20h15 : pièce de théâtre par une troupe de Vic-sur-Cère.

Le 08 décembre 2012 : journée officielle avec tournoi de belote et repas le soir.

## Question du public

- **NEANT**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15**